

POUVOIR

Assemblée générale OSV – 8 juin 2023 – 18 rue Tranquille - Villeurbanne

À retourner à l'Office du Sport
70, rue du docteur Rollet – 69 100
Villeurbanne
Ou par e-mail : sport@osvilleurbanne.com

Le pouvoir peut être donné par le ou la président·e d'une association adhérente à l'O.S.V. à tout autre membre de son association ou de l'OSV.

Je soussigné·e _____, président·e de l'association
_____ donne mon pouvoir à
_____ pour voter et prendre toute décision
en mon nom lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Office du Sport Villeurbanne du jeudi 8 juin
2023.

Fait à _____

Le _____

(Signature du ou de la Président·e)

